

Plan de paysage

du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Orientations et fiches actions



Octobre 2024



ORIENTATIONS DU PLAN DE PAYSAGE

ET FICHES ACTIONS

- 1. Renforcer la relation terre-mer entre les paysages agricoles et le littoral**
 - 1.1 Assurer la cohérence des paysages de vallées côtières de leur source jusqu'à leur embouchure
 - 1.2 Améliorer les continuités piétonnes le long des vallées
 - 1.3 Préserver et gérer la biodiversité dans les vallons et les coteaux
 - 1.4 Préserver les terres agricoles face à l'urbanisation
 - 1.5 Renforcer la présence de haies bocagères dans les paysages agricoles

- 2. Maitriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien**
 - 2.1 Mettre en valeur la trame urbaine spécifique au paysage balnéaire
 - 2.2 Revaloriser les monuments ou édifices singuliers et leurs abords
 - 2.3 Reconquérir les friches urbaines pour de nouveaux usages
 - 2.4 Redonner une place prépondérante à la Nature en ville
 - 2.5 Améliorer le paysage des activités économiques, portuaires et agricoles au sein du Grand site
 - 2.6 Améliorer les paysages routiers à partir d'un référentiel adapté au Grand Site
 - 2.7 Composer des lisières urbaines en limite d'urbanisation

- 3. Concilier la préservation des espaces naturels avec l'amélioration des conditions d'accueil du public**
 - 3.1 Améliorer la continuité du GR34 / sentier du littoral
 - 3.2 Poursuivre l'itinéraire de la Vélomaritime vers plus de confort et de sécurité
 - 3.3 Mettre en valeur les points de vue emblématiques et organiser leur accès
 - 3.4 Réorganiser les stationnements des sites touristiques

- 4. Accompagner le déploiement du Plan Paysage du Grand site**
 - 4.1 Organiser le déploiement du Plan Paysage du Grand Site et en lien avec ses partenaires
 - 4.2 Impliquer le Grand Public

Mise à jour : 07/10/2024

ORIENTATION N°1 :

RENFORCER LA RELATION TERRE-MER ENTRE LES PAYSAGES
AGRICOLES ET LE LITTORAL

1. Renforcer la relation terre-mer entre les paysages agricoles et le littoral

FICHE 1.1 Assurer la cohérence des paysages de vallées côtières de leur source jusqu'à leur embouchure

Objectifs

- Rendre lisible le passage de l'eau
- Requalifier les abords des cours d'eau et valoriser le caractère des vallons boisés
- Favoriser la relation visuelle entre les vallons encaissés et leur débouché sur le littoral

Principes d'actions

- Réduire les obstacles visuels et physiques induits par les routes, notamment au débouché sur la mer
- Dégager la vue vers la mer et l'embouchure depuis les voies et cheminements
- Remettre à l'air libre et renaturer les portions de cours d'eau enterrées ou canalisées, notamment aux embouchures
- Supprimer les aménagements artificialisant le lit des cours d'eau : parkings, barrage, polder, etc.
- Planter les ripisylves autour des cours d'eau, permettre l'évolution libre des boisements de fonds de vallon et des coteaux et lutter contre les espèces envahissantes. Si les ripisylves boisées jouent un rôle important sur la vie aquatique, la plantation ne doit pas être systématique. Les espèces qui se développent dans les cours d'eau ont besoin aussi d'une certaine luminosité. Une alternance d'habitats est donc à privilégier.

Thèmes abordés :

- Busage ou débusage des embouchures (Caroual ; Le Léhen ; Routin)
- Coupures des routes (Caroual RD34 ; Langourian RD34 ; l'Islet et Gallon RD786 ; le Léhen RD786 ; Routin RD34 ; camping Frehel RD34)
- Ouvrages, pont, écluses, barrages (Frémur ; le Rat)

Rappel des études et opérations préalables (>) :

- État des lieux des accès au littoral (2023)
- Regard sur les paysages du Grand Site de France (2021)
- Plan de gestion environnementale des dunes de la commune de Fréhel (2018)
- Etude du clapet sur le Rat (par Dinan Agglomération)
- > Démolition du barrage de Montafilan
- > Démolition du barrage Saint Sébastien
- > Dépoldérisation et suppression du passage à gué baie de l'Islet
- > Projet de Caroual/Cavé

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Communes
- Département
- Communautés d'agglomération (GEMAPI)

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- ZA des Jeanettes
- Vallon du Léhen
- Baie de la Fresnaye
- Carrière du Routin

Sites prioritaires :

- Vallon de Cavé à Caroual
- Vallon du Routin à Fréhel

1. Renforcer la relation terre-mer entre les paysages agricoles et le littoral

FICHE 1.2 Améliorer les continuités piétonnes le long des vallées

Objectifs :

- Constituer un réseau de circulations douces sécurisé à travers les zones habitées ou fréquentées (y compris chemins ruraux et chemins d'exploitation)
- Mettre en valeur les paysages et le patrimoine de l'arrière-pays
- Favoriser des modes de déplacements autres que la voiture
- Organiser les circulations entre terre et mer

Principes d'actions :

- Se prévaloir d'une grande vigilance vis-à-vis des espaces naturels traversés afin de limiter l'impact humain sur les espèces et habitats naturels.
- S'appuyer sur les continuités des vallées pour constituer un réseau de liaisons entre terre et mer
- Inventorier le petit patrimoine vernaculaire et le connecter au réseau de cheminements
- Entretien et valoriser les chemins existants ou agricoles pour constituer un réseau de cheminements dissocié du réseau viaire
- Sécuriser les intersections entre les cheminements et les voies routières
- Connecter les cheminements aux centralités (bourgs) et commerces
- Conforter le caractère apaisé des petites routes qui mènent à la rivière :
 - Maintenir une largeur réduite
 - Assurer les connexions avec les réseaux de chemins
 - Prévoir une largeur suffisante de bas-côtés comme refuge

Thèmes abordés :

- Création de chemin
- Mise en valeur de chemin existant et continuité
- Traversée de routes
- Petit patrimoine
- Petites routes
- Mobilités douces
- Préservation et gestion des espaces naturels

Rappel des études préalables :

- État des lieux des accès au littoral (2023)
- Schéma de déplacement (2020)
- Plan de gestion environnementale des dunes de la commune de Fréhel (2018)

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Communes
- Département

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- ZA des Jeanettes
- Vallon du Léhen
- Baie de la Fresnaye
- Carrière du Routin

Sites prioritaires :

- Chemin le long du vallon du Léhen
- Chemin entre Fréhel et l'Anse du Croc

1. Renforcer la relation terre-mer entre les paysages agricoles et le littoral

FICHE 1.3 Préserver et gérer la biodiversité dans les vallons et les coteaux

Objectifs :

- Assurer la continuité hydraulique et écologique des cours d'eau débouchant sur le littoral
- Rechercher autant que possible le lit et l'écoulement naturel des fleuves côtiers
- Gérer la végétation associée aux cours d'eau pour favoriser la biodiversité

Principes d'actions :

- Gérer les ripisylves quand les enjeux écologiques le justifient (diversification des milieux, eutrophisation des cours d'eau, etc.)
- Préserver les ensembles de prairies humides de fond de vallée
- Assurer un suivi écologique des cours d'eau côtiers et des projets de renaturation
- Gérer le développement de plantes exotiques envahissantes : chantier participatifs, campagnes d'arrachage localisées, pédagogie, etc.
- Poursuite de l'acquisition de terrains à fort enjeu par le CDL, le Département, les collectivités, et mise en œuvre de plans de gestion mutualisés
- Mise en place de baux environnementaux avec des agriculteurs pour l'entretien des fonds de vallons ouverts en prairie

Thèmes abordés :

- Ripisylve
- Prairie humide de fond de vallée
- Continuité Hydraulique
- TVB

Rappel des études préalables :

- État des lieux des accès au littoral (2023)
- Étude paysagère des Carrières de l'ouest (2023)
- Analyse de l'impact de la fréquentation touristique sur les milieux naturels et perception des paysages par les acteurs locaux (2022)
- Étude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels (2021)
- Regard sur les paysages du Grand Site de France (2021)
- Schéma de gestion des espaces naturels (2019)
- Étude boisements (2019)
- Plan de gestion des formations arborées du Cap Fréhel (2018)
- Plan de gestion environnementale des dunes de la commune de Fréhel (2018)
- Documents d'objectifs du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 2023

Acteurs ciblés :

- Grand Site (Natura 2000)
- Communes (services)
- Département
- Communautés d'agglomération (GEMAPI)

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- ZA des Jeanettes
- Vallon du Léhen
- Baie de la Fresnaye
- Carrière du Routin

Sites prioritaires :

- Coteaux du vallon de Cavé à Caroual

1. Renforcer la relation terre-mer entre les paysages agricoles et le littoral

FICHE 1.4 Préserver les terres agricoles face à l'urbanisation

Objectifs :

- Préserver le caractère rural de l'arrière-pays
- Donner des limites à l'extension urbaine des bourgs et ZAE
- Maintenir la fonctionnalité des exploitations agricoles, notamment en périphérie des bourgs

Principes d'actions :

- Stopper l'urbanisation et l'extension des ZAE dans les PLU :
 - Identification d'une limite claire à l'urbanisation
 - Suppression de zones AU à long terme non justifiées par les besoins actuels de développement
 - Zonage agricole sur les terres non bâties en périphérie des bourgs et ZAE
- Acquisition de terres agricoles à enjeux par la collectivité pour maintenir les continuités et éviter le morcellement des terres en périphérie des bourgs, à disposition pour des jeunes agriculteurs en installation (par exemple via la mise en place d'un PAEN)
- Conforter le caractère apaisé des petites routes qui traversent l'arrière-pays agricole :
 - Préserver les arbres d'alignement, les renouveler et les compléter – au-delà des arbres d'alignement, les linéaires bocagers doivent être préservés et renforcés.
 - Maintenir une largeur réduite
 - Assurer les connexions avec les réseaux de chemins
 - Prévoir une largeur suffisante de bas-côtés comme refuge (enherbés et non aménagés)

Thèmes abordés :

- Urbanisation
- ZAE
- Terres agricoles
- Petites routes

Rappel des études préalables :

- Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site (depuis 2017)
- Analyse de la perception des paysages par les acteurs locaux et visiteurs et cartographie du réseau bocager (2022)
- Regard sur les paysages du Grand Site de France (2021)

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Chambre d'agriculture
- Communes (service urbanisme)
- Communautés de communes

Sites pilotes concernés :

- ZA des Jeanettes
- Vallon du Léhen

Sites prioritaires :

- La protection des terres agricoles autour de la ZA des Jeanettes dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) notamment
- Abords de la RD 786
- Autour des bourgs

1. Renforcer la relation terre-mer entre les paysages agricoles et le littoral

FICHE 1.5 Renforcer la présence de haies bocagères dans les paysages agricoles

Objectifs :

- Préserver la qualité paysagère des petites routes sillonnant l'arrière-pays
- Conforter le bocage
- Renouveler le bocage vieillissant
- Renforcer la qualité écologique du bocage
- Renouveler les pins par d'autres essences de feuillus dans les secteurs habités pour gérer le risque sanitaire des chenilles processionnaires.

Principes d'actions :

- Protéger, renouveler et renforcer les arbres de hauts-jets accompagnant les voies et les haies bocagères
- S'appuyer sur les trames végétales existantes pour compléter le réseau bocager : haies, ripisylves, fossé enherbé, talus plantés
- Renforcer la présence bocagère en priorité aux abords des fermes, sur les limites parcellaires et le long des routes et chemins
- Développer des haies bocagères aux essences et strates végétales variées (arbres et arbustes)

Thèmes abordés :

- Bocage
- Petites routes
- Talus plantés
- Fossés agricoles
- Petites routes
- Biodiversité

Rappel des études préalables :

- Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site (depuis 2017)
- Analyse de l'impact de la fréquentation touristique sur les milieux naturels et perception des paysages par les acteurs locaux (2022)
- Analyse de la perception des paysages par les acteurs locaux et visiteurs et cartographie du réseau bocager (2022)
- Regard sur les paysages du Grand Site de France (2021)
- Guide paysage : Agir pour un paysage de qualité sur le Grand Site (2019)
- Étude boisements (2019)

Acteurs ciblés :

- Grand Site (un chargé de mission de suivi spécifique ?)
- Breizh bocage (aide aux plantations)
- Penthievre Actions (gestionnaire possible)
- Côté Légume et Centre Equestre des Coignets (retours d'expérience)
- Chambre d'agriculture (lien avec les agriculteurs)
- Communautés d'agglomérations (techniciens)

Sites pilotes concernés :

- ZA des Jeanettes
- Vallon du Léhen

Sites prioritaires :

- Espaces agricoles aux abords de la ZA des Jeannettes
- Espaces agricoles aux abords du Léhen

ORIENTATION N°2 :

MAITRISER LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET VALORISER LES
PAYSAGES DU QUOTIDIEN

2. Maîtriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien

FICHE 2.1 Mettre en valeur la trame urbaine spécifique au paysage balnéaire

Objectifs

- Identifier et conforter la trame balnéaire
- Valoriser le patrimoine balnéaire
- Lutter contre l'uniformisation et la banalisation des paysages habités
- Dégager et requalifier des vues depuis les rues vers la mer
- Réduire la présence visuelle du stationnement et de la voiture dans les quartiers balnéaires

Principes d'actions

- Identifier le bâti, les jardins et arbres remarquables et les protéger dans les documents d'urbanisme
- Inscrire des prescriptions et recommandations pour les traitements des espaces extérieurs et clôtures dans les quartiers balnéaires dans les documents d'urbanisme :
 - Clôtures végétales, non occultantes pour laisser les jardins « déborder » sur l'espace public
 - Réduction des espaces imperméabilisés aux seuls besoins fonctionnels (aires de stationnements, accès, etc.) dans l'emprise des parcelles et privilégier les espaces en pleine terre et plantés
- Lancer des études pour la réorganisation du stationnement des riverains et visiteurs dans les stations balnéaires, afin de réduire leur présence visuelle sur le littoral
- Requalifier les rues ou esplanades des stations balnéaires :
 - Sobriété des aménagements
 - Plantations et bas-côtés enherbés (dont stationnement)
 - Enfouissement des réseaux
- Organiser le stationnement des riverains en privilégiant les axes parallèles à la mer
- Dégager les axes s'ouvrant sur la mer :
 - Réduire la présence du stationnement
 - Encadrer le développement de la végétation, ne pas replanter les arbres sénescents dans l'axe des vues
- Éviter la plantation de pins au profit d'autres essences de feuillus pour limiter le risque sanitaire des chenilles processionnaires.

Thèmes abordés :

- Formes urbaines
- Vues
- Rue et espace public
- Stationnement

Rappel des études et opérations préalables :

- Diagnostic et rapport de présentation de l'AVAP d'Erquy (2016)

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Communes
- Association des habitants de Caroual et l'équivalent pour Sables d'Or
- ABF

Sites pilotes concernés :

- Caroual

Sites prioritaires :

- Caroual

2. Maîtriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien

FICHE 2.2 Revaloriser les monuments ou édifices singuliers et leurs abords

Objectifs

- Identifier et pérenniser les ensembles patrimoniaux
- Lutter contre la banalisation de l'architecture et du paysage habité
- Mieux répartir la fréquentation touristique sur le territoire et lui redonner de l'épaisseur
- Élargir la compréhension des paysages historiques
- Animer et enrichir les parcours de découverte
- Contribuer à la redynamisation des centres-bourgs

Principes d'actions

- Réaliser des inventaires cartographiés du patrimoine bâti et du patrimoine végétal en s'appuyant sur les données existantes :
 - Patrimoine hydraulique : quais, installations portuaires, ponts, moulin etc.
 - Patrimoine religieux : églises, chapelles, croix de chemins
 - Châteaux, manoirs, tours
 - Villas et équipements balnéaires
 - Maisons de bourgs
 - Patrimoine des infrastructures : viaducs, voie métrique, ponts
 - Arbres et jardins remarquables
 - Etc.
- Organiser des inventaires participatifs et étudier les possibilités de protection / restauration
- Protection et recommandations de valorisation dans les documents d'urbanisme
- Soutien à la restauration du petit patrimoine : aide financière, matérielle et technique, sensibilisation, mise à disposition de matériaux, chantiers écoles, etc.
- Acquisition de sites vulnérables le cas échéant
- Alimentation des choix d'aménagement à proximité et de rénovation/restauration par des études paysagères, architecturales et patrimoniales menées par des hommes de l'art : logique d'implantation du bâti (pente, trame viaire, exposition, vues), traitement des façades, matériaux, traitement des espaces et voies publiques, etc.
- Prise en compte des risques pour les choix d'ouverture et le passage des cheminements
- Lancer une étude de structure sur le viaduc de Port-Nieux et chiffrer au moins quatre scénarios :
 - Cristallisation de l'ouvrage
 - Restauration en tant qu'œuvre
 - Aménagement d'une continuité piétonne et cyclable sur les piles de pierre
 - Inaction
- Définition d'une ligne architecturale et paysagère sobre et peu encombrante des aménagements et du mobilier à l'échelle du Grand Site, notamment dans le respect des édifices patrimoniaux.
- Identifier des sites prioritaires et engager des campagnes de restauration et de réhabilitation exemplaire menées par des concepteurs hommes de l'art (architectes, architectes du patrimoine, paysagistes pour les parcs et jardins)

- Requalification des espaces publics situés sur le parcours d'accès aux sites patrimoniaux : entrées et traversées de bourg, emprises de stationnement, traversée des espaces naturels, accessibilité PMR, etc.
- Mettre en réseau les sites patrimoniaux en les connectant aux cheminements existants
- Sensibilisation et pédagogie pour les élus et les propriétaires sur le patrimoine d'avant-guerre et la préservation de la qualité architecturale et paysagère, notamment dans le cadre des rénovations énergétiques pour le bâti
- Organisation de visites de sites de référence mettant en valeur de l'exemplarité
- La préservation de la faune du bâti existant (hirondelles, chauves-souris etc) : des actions de sensibilisation du grand public permettraient de faire évoluer le bâti existant tout en assurant la préservation de ces espèces dont les habitats sont bien souvent détruits lors de rénovation par méconnaissance, crainte de salissures etc. Des solutions techniques existent pour assurer une cohabitation harmonieuse.

Thèmes abordés :

- Patrimoine religieux
- Patrimoine hydraulique
- Patrimoine archéologique
- Patrimoine ferroviaire
- Patrimoine balnéaire
- Petit patrimoine en pierre
- Vestiges de la guerre
- Patrimoine associé à l'activité des carrières

Rappel des études et opérations préalables :

- Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site (depuis 2017)

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Communes
- DRAC / UDAP / ABF
- DREAL / Inspectrice des sites
- Associations locales de préservation du patrimoine
- CAUE
- Offices de tourisme
- Conservation départementale, archives locales et départementales

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- ZA des Jeanettes
- Vallon du Léhen
- Baie de la Fresnaye
- Carrière du Routin

Sites prioritaires :

- Viaduc de Port-Nieux
- Quai sur le Frémur, Port à la Duc

2. Maîtriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien

FICHE 2.3 Reconquérir les friches urbaines pour de nouveaux usages

Objectifs

- Réinvestir le patrimoine bâti des résidences de vacances pour de nouveaux usages
- Dynamiser les espaces urbains littoraux avec de nouvelles activités pour les résidents (autres que touristiques)
- Économiser les ressources en réutilisant le bâti
- Valoriser le patrimoine moderne du XXe siècle
- Maintenir des espaces de respiration dans les centres littoraux
- La préservation de la faune du bâti existant (hirondelles, chauves-souris etc.)

Principes d'actions

- Mettre en place un observatoire et un suivi des friches bâties résidentielles :
 - Localisation
 - Surface et installations
 - Qualité des espaces non bâtis
 - Qualité architecturale
 - Etat des constructions
 - Pollutions identifiées (amiante)
 - Propriétaire
 - Activités / fonction envisageables
 - Etc.
- Réaliser un inventaire patrimonial et paysager pour identifier le bâti de qualité à préserver et celui pouvant muter, et les espaces paysagers à préserver (intérêt public)
- Lancer des concours d'idées, des partenariats avec des écoles d'architecture et de paysage, pour envisager les évolutions possibles de ces sites
- Lancer des opérations exemplaires préservant les qualités bâties et paysagères en développant de nouveaux usages dans les espaces urbains : tiers-lieux, habitat intergénérationnel, parc public, pépinières d'entreprises, etc.

Thèmes abordés :

- Rénovation
- Sobriété et préservation des ressources
- Patrimoine moderne

Rappel des études et opérations préalables :

- Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site (depuis 2017)

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Communes

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- ZA des Jeanettes

Sites prioritaires :

- Ancienne colonie de vacances de Saint-Brieuc, Caroual

2. Maîtriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien

FICHE 2.4 Redonner une place prépondérante à la nature en ville

Objectifs

- Préserver une trame paysagère et naturelle au cœur des espaces urbains
- Favoriser les espaces de fraîcheur et la nature en ville
- Valoriser les espaces publics au bénéfice de la collectivité
- Lutter contre une banalisation des espaces verts urbains
- Améliorer le cadre de vie des habitants et visiteurs
- Préserver la trame noire par la mise en place d'une sobriété lumineuse
- Préserver la faune du bâti existant (hirondelles, chauves-souris etc.)

Principes d'actions

- Réaliser un inventaire des espaces non urbanisés et de leur destination à l'échelle de la parcelle pour chaque bourgs et espace urbain, au regard de la TVB
- Lancer des études pour identifier les continuités à reconstituer au sein des espaces urbains, et les espaces verts à préserver et renforcer pour favoriser la fonctionnalité écologique et les vues au sein des espaces urbains
- Protéger les trames paysagères identifiées au sein des documents d'urbanisme et identifier les sites à enjeux prioritaires (point de passage fragilisé, continuité à reconstituer, espace naturel à reconquérir, etc.) : OAP thématiques et sectorielles
- Lancer des projets pilotes pour renforcer la présence de la nature dans les espaces habités.
- Lancer des plans d'éclairage public sobres, en lien avec la sécurité, les activités économiques et la trame verte et bleue (travail sur les enseignes privées et les éclairages dans les ZA notamment).
- Mise en place de plans de gestion intégrant une gestion différenciée et davantage extensive des espaces communaux, des fauches tardives des accotements et des délaissés routiers, une gestion de la flore spontanée, etc.

Thèmes abordés :

- Densité
- Trame verte et bleue
- Urbanisation
- Centralité
- Vues
- Îlots de fraîcheur

Rappel des études et opérations préalables :

- Guide paysage : Agir pour un paysage de qualité sur le Grand Site (2019)
- Étude boisements (2019)

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Communes

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- ZA des Jeanettes
- Vallon du Léhen

Sites prioritaires :

- Centre bourg de Fréhel

2. Maîtriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien

FICHE 2.5

Améliorer le paysage des activités économiques, portuaires et agricoles au sein du Grand site

Objectifs

- Requalifier les espaces d'activité en faveur de la qualité de vie et de travail, de la biodiversité et de la transition énergétique
- Préserver les paysages naturels et agricoles
- Requalification des entrées de villes
- Intégration des bâtiments agricoles
- Mise en œuvre de la transition écologique et énergétique dans les projets d'activités
- Préserver la trame noire

Principes d'actions

Développement des zones d'activités et commerciales :

- Lancer une étude de requalification et de valorisation de la ZAE des Jeannettes aboutissant à un projet d'ensemble
- Identifier les parcelles mutables, les fonctions mutualisables (parkings)
- Identifier les bâtiments et espaces extérieurs pouvant accueillir des dispositifs de production d'ENR (toiture photovoltaïque, ombrières sur les parkings, etc.)
- Mettre en œuvre un principe de sobriété foncière et d'optimisation du parcellaire d'activité pour les futures installations à travers une charte pour les zones d'activités
- Élaborer un cahier de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales pour les futures activités et la requalification du bâti existant
- Lancer un plan d'éclairage public sobre dans les ZA

Encadrement dans le PLU :

- Préserver les espaces naturels des cours d'eau, des zones humides et des fonds de vallons : zonage N au PLU
- Identifier et protéger le bâti agricole remarquable dans le PLU (L151-19)
- Protection des espaces agricoles en périphérie et des haies bocagères : zonage A, protection des haies dans le PLU (L151-23)
- Principe d'optimisation foncière
- Mettre en œuvre une OAP sectorielle pour la mutation des zones d'activité s'appuyant sur le schéma d'intention du PP
- Orientations sur le développement du photovoltaïque sur le bâti agricole existant (plutôt qu'au sol : trackers, ferme photovoltaïque)
- Orientations sur la qualité du bâti d'activité et son intégration paysagère, notamment pour le port d'Erquy et les ZA d'entrée de ville

Principes programmatiques :

- Renforcer les réseaux de haies autour et au cœur des ZAE et des exploitations agricoles en s'appuyant sur les trames existantes
- Mettre en scène les axes d'entrée dans le Grand Site et les bourgs par des plantations d'alignement, le traitement des abords des activités, l'encadrement de la signalétique et de la publicité, la préservation et la mise en valeur des trames paysagères existantes et à créer (vallées, voies douces, bocage, etc.). Ces mises en scènes doivent être adaptées au contexte, sans systématisme.
- Aménager un réseau de liaisons piétonnes et cyclables traversant et contournant les zones d'activités économiques, s'appuyant sur les trames existantes (cf. plan) et traiter les espaces de croisement avec les routes pour assurer la sécurité des traversées
- Requalifier les espaces publics et voies au profit des travailleurs et usagers : liaisons douces, espaces de repos et de loisirs, aire de pique-nique, etc. en s'appuyant notamment sur la trame paysagère, les cours d'eau, les parcelles non bâties, etc.

Thèmes abordés :

- Activité et développement économique
- Biodiversité
- Paysage agricole
- Bocage
- Continuités douces
- Développement des ENR

Rappel des études et opérations préalables :

- Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site (depuis 2017)
- Guide paysage : Agir pour un paysage de qualité sur le Grand Site (2019)
- Étude de requalification des axes routiers (2019)
- Guide pratique publicité (2018)

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Communes
- Communautés de communes
- DREAL
- Département

Sites pilotes concernés :

- ZA des Jeanettes

Sites prioritaires :

- ZA des Jeanettes
- Port d'Erquy
- Zones commerciales de Fréhel et de Plurien

2. Maîtriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien

FICHE 2.6 Améliorer les paysages routiers à partir d'un référentiel adapté au Grand Site

Objectifs

- Maintenir la qualité paysagère des petites routes irrigant le territoire
- Signaler la présence dans le Grand Site par un traitement spécifique des voies de circulation
- Inciter à une circulation apaisée des véhicules motorisés, notamment à proximité des sites touristiques et des bourgs et/ou réduire l'emprise de la voiture
- Mettre en valeur les entrées et les traversées urbaines, les voies d'accès à la mer
- Faciliter l'usage des modes doux qui favorisent la découverte du territoire et les usages du quotidien en limitant le recours à de l'imperméabilisation supplémentaire
- Préserver les paysages littoraux et de l'arrière-pays

Principes d'actions

- Hiérarchiser et classer les voies selon leur typologie, leur usage, leur desserte, identification des points d'entrée sur le territoire et des seuils et traversées urbaines
- Élaborer un référentiel des routes du Grand Site, déclinant des choix d'aménagement pour chaque typologie de route, pour guider les aménagements et la requalification des axes du territoire (compatibilité avec le référentiel CD 22)
- Réduire au minimum l'emprise de la chaussée en enrobé, désimperméabiliser les bas-côtés quand cela est possible (trottoirs en stabilisé, enherbés, stationnements en terre-pierre, etc.)
- Gérer les eaux de ruissellement sur place et privilégier la perméabilité des sols dans les aménagements routiers (noues plantées)
- Organiser le partage respectueux des usages de la voie, en limitant le découpage des espaces, la multiplication des dispositifs de sécurité et les élargissements nécessaires au passage des vélos (chaucidou).
- En cas de création de liaison douce parallèle à la voie, prévoir un recul par rapport à la chaussée (bande plantée ou enherbée) pour protéger les cyclistes et piétons
- Encadrer les stationnements le long des voies étroites
- Limiter et regrouper la signalétique routière, notamment verticale, et le mobilier technique au strict nécessaire
- Limiter le mobilier routier à son strict minimum et employer un vocabulaire sobre et des matériaux adaptés à la situation dans le grand site : bois, pierre, etc.
- Effacer des réseaux aériens et des dispositifs routiers banalisant dans les espaces urbains (enseignes, grands espaces minéralisés, luminaires routiers, etc.)
- Conserver et renouveler les arbres bocagers le long des routes et compléter les plantations clairsemées
- Indiquer l'entrée dans le Grand Site par des aménagements discrets et respectueux de l'esprit des lieux : réduction d'emprise de chaussée, revêtement de sol qualitatif, arbre signal, etc.
- Mise en place de plans de gestion intégrant une gestion différenciée et davantage extensive des espaces communaux, des fauches tardives des accotements et des délaissés routiers, une gestion de la flore spontanée etc.

PLU :

- OAP thématique sur le traitement des routes et des voies

Thèmes abordés :

- Voies
- Aménagement routier
- Petites routes
- Mobilité

Rappel des études et opérations préalables :

- Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site (depuis 2017)
- Guide paysage : Agir pour un paysage de qualité sur le Grand Site (2019)
- Étude de requalification des axes routiers (2019)
- Guide pratique publicité (2018)

Acteurs ciblés :

- Département
- DDTM
- Communes et intercommunalités

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- ZA des Jeannettes
- Baie de la Fresnaye
- Carrières du Routin

Sites prioritaires :

- Port à la Duc, Baie de la Fresnaye
- Traversée du bourg de Fréhel

2. Maîtriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien

FICHE 2.7 Composer des lisières urbaines en limite d'urbanisation

Objectifs

- Constituer un espace de transition entre les espaces bâtis et agricoles
- Préserver les paysages littoraux et de l'arrière-pays
- Développer les mobilités douces dans les espaces pavillonnaires organisés autour de la voiture

Principes d'actions

- Préserver les terres agricoles
- Réserver des espaces en limite des nouveaux quartiers pour développer des lisières en épaisseur : passage de chemins piétons / agricoles, reconstitution de haies bocagères, implantation d'équipements (sportifs, points de vente à la ferme, verger communaux, ferme pédagogique, etc.)
- Connecter les quartiers pavillonnaires aux réseaux de chemins agricoles pour créer des continuités de promenade depuis les espaces habités vers les espaces agricoles
- Lancer des projets participatifs avec les habitants des quartiers pavillonnaires et les agriculteurs pour constituer des chemins publics en limite de parcelle (servitude de passage)

PLU :

- Emplacements réservés de largeur suffisante pour l'accueil de chemins et de franges bocagères
- OAP sectorielle sur des espaces prioritaires de requalification des lisières urbaines
- OAP thématique sur le traitement des lisières pour les nouveaux quartiers
- Localiser et interroger les zones 2AU à risque pour l'agriculture

Thèmes abordés :

- Lisière
- Réseaux de liaisons douces
- Urbanisation
- Nature en ville

Rappel des études et opérations préalables :

- Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site (depuis 2017)
- Atlas des paysages : livrets d'enjeux par EPCI

Acteurs ciblés :

- Grand Site
- Communes
- Chambre d'agriculture

Sites pilotes concernés :

- Vallon du Léhen

ORIENTATION N°3 :

CONCILIER LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS
AVEC L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU
PUBLIC

3. Concilier la préservation des espaces naturels avec l'amélioration des conditions d'accueil du public

FICHE 3.1 : Améliorer la qualité et la continuité du GR34 / sentier du littoral

Objectifs :

- Assurer la continuité du GR 34
- Sécuriser les traversées de voies circulées et les cheminements le long des routes
- Permettre l'accès à de nouveaux paysages littoraux (carrières, points de vue)
- Contrôler la fréquentation des espaces naturels sensibles au piétinement (landes, dunes)
- Proposer des aménagements légers compatibles avec les milieux naturels
- Permettre l'accessibilité PMR lorsque le site le permet

Principes d'actions :

- Requalifier les tronçons de GR34 urbains banalisés par l'omniprésence de la voiture dans le cadre de projets globaux sur les voies urbaines (cf. 2.6) : désimperméabilisation et végétalisation des bas-côtés et des cheminements piétons
- Adaptation des aménagements (profil, revêtement, ...) en fonction des paysages traversés (urbain, naturel, agricole, etc.)
- Promotion des aménagements sobres et simples et des sols perméables le long du GR 34
- Sécuriser les chemins le long des routes par la mise à l'écart des cheminements : recul derrière une haie bocagère, mise en place de séparations enherbées, déviation par des chemins agricoles, etc.
- Sécuriser la traversée du Frémur dans la baie de la Fresnaye en limitant l'empreinte des infrastructures (emprise de chaussée, barrières de protection, passerelle, etc.)
- Limiter l'emprise du GR 34 dans les sites naturels, si besoin, par des dispositifs contraignants (potelets et câbles)
- Réduction maximale de la largeur du chemin en permettant le croisement confortable de deux personnes pour minimiser la présence du sentier dans l'espace naturel
- Créer des diverticules ou des déviations pour accéder à de nouveaux paysages : points de vue, carrières tout en prenant en compte la sensibilité des espaces naturels.
- Création des connexions nécessaires avec les autres itinéraires de découverte et les lieux de vie

Thèmes abordés :

- Des tronçons le long de la route RD 34 (Caroual ; Baie de la Fresnaye)
- De nouveaux tronçons plus près du littoral (Routin, Camping Fréhel, Baie de la Fresnaye)
- Des diverticules vers des sites spécifiques (Routin belvédères ; Caroual ; Baie de la Fresnaye)
- La préservation des espaces naturels (Fréhel, pointe de la chèvre ; Cap Fréhel)
- Des tronçons en promenade urbaine (Caroual ; Erquy ; Sables d'Or)

Rappel des études préalables :

- Étude paysagère des Carrières de l'ouest (2023)
- État des lieux des accès au littoral (en cours)
- Étude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels (2021)
- Schéma de déplacement (2020)
- Mettre en place un schéma de déplacements à l'échelle du Grand Site, incluant majoritairement les circulations douces (OGS 2015) carte page 44-45
- Valoriser les itinéraires de découverte du Grand Site et favoriser les modes actifs de déplacements (étude 2019)

Acteurs ciblés :

- Département
- Communes et intercommunalités
- Conservatoire du Littoral
- FFRP
- Associations de randonneurs
- Grand Site

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- Vallon du Léhen
- Baie de la Fresnaye
- Carrière du Routin

Sites prioritaires :

- Carrière du Routin
- Sécurisation du GR entre Erquy et Caroual

3. Concilier la préservation des espaces naturels avec l'amélioration des conditions d'accueil du public

FICHE 3.2 : Poursuivre l'itinéraire de la Vélomaritime vers plus de confort et de sécurité

Objectifs

- Assurer la continuité de la Vélomaritime, le plus possible en voie verte
- Étendre l'accessibilité du territoire à vélo dans son épaisseur au-delà de l'EV4)
- Encourager la découverte du Grand Site par des modes alternatifs à la voiture
- Sécuriser les traversées de voies circulées et les parcours le long des routes
- Proposer des aménagements légers compatibles avec les milieux naturels
- Valoriser l'ancienne ligne de chemin de fer et ses viaducs

Principes d'actions

- Inventaire et identification des tronçons de la Vélomaritime à améliorer
- Adaptation des aménagements (profil, revêtement, ...) en fonction des paysages traversés (urbain, naturel, agricole, etc.)
- Promotion des aménagements sobres et simples
- Sécuriser les chemins le long des routes par la mise à l'écart de la Vélomaritime : recul derrière une haie bocagère, mise en place de séparations enherbées, déviation par des chemins agricoles, etc.
- Sécuriser la traversée du Frémur dans la baie de la Fresnaye en limitant l'empreinte des infrastructures (emprise de chaussée, barrières de protection, passerelle, etc.)
- Prévoir des espaces de stationnements vélos sécurisés à proximité des sites touristiques, des points de vue, et des centres-bourgs et amélioration des services pour les cyclistes (créer des points d'accueil vélo sur la Vélomaritime).
- Création des connexions nécessaires avec les autres itinéraires cyclables et les lieux de vie
- Développement des pôles de location de vélo / vélo électriques autour des points d'accueil touristique

Thèmes abordés :

- Des tronçons le long de la route (Routin ; Baie de la Fresnaye, Cap Fréhel)
- De nouveaux tronçons cyclables sur les petites routes existantes
- Des boucles de découverte à partir de la Vélomaritime et une liaison EV4 (Cap Fréhel/Fort La latte/Plévenon)
- Vélomaritime et ancienne ligne de chemin de fer et viaduc (Caroual ; Baie de la Fresnaye ; baie de l'Islet)
- Piste cyclable et préservation des espaces naturels

Rappel des études préalables :

- Étude paysagère des Carrières de l'ouest (2023)
- Étude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels (2021)
- Schéma de déplacement (2020)
- Mettre en place un schéma de déplacements à l'échelle du Grand Site, incluant majoritairement les circulations douces (OGS 2015) carte page 44-45
- Valoriser les itinéraires de découverte du Grand Site et favoriser les modes actifs de déplacements (étude 2019)

Acteurs ciblés :

- Département (service en charge des routes, des itinéraires cyclables et des espaces naturels)
- DDTM
- Communes et intercommunalités

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- Baie de la Fresnaye
- Carrière du Routin

Sites prioritaires :

- Tronçon entre la pointe aux Chèvres et Sables d'Or

3. Concilier la préservation des espaces naturels avec l'amélioration des conditions d'accueil du public

FICHE 3.3 : Mettre en valeur les points de vue emblématiques et organiser leur accès

Objectifs

- Animer et enrichir les parcours touristiques
- Valoriser la perception du Grand Site en préservant le patrimoine naturel
- Maintenir les ouvertures visuelles sur le littoral et l'arrière-pays
- Donner de l'épaisseur au paysage littoral perçu

Principes d'actions

- Identification et inventaire des points de vue de chaque commune à l'échelle de la parcelle : analyse, typologie (littoral, patrimoine, paysage de campagne, etc.), argumentaire et propositions d'aménagement
- Renforcement des dispositions de protection réglementaire le cas échéant : reports au PLU (L151-19, emplacements réservés, OAP sectorielles, etc.)
- Acquisitions foncières
- Définition d'une ligne architecturale et paysagère des aménagements et du mobilier (référentiel)
- Prise en compte des risques d'érosion et d'effondrement le long des falaises
- Aménagement et mise en gestion adaptée des espaces naturels (conventions avec les agriculteurs, gestion forestière)
- Mise en relation de ces points de vue avec les réseaux d'itinéraires doux (diverticule depuis le GR 34 par exemple, cf. 3.1)
- Ponctuellement et quand les besoins d'accessibilité le justifient, aménagement d'arrêts discrets le long des routes d'accueil
- Inscription dans les informations touristiques
- Contrôler la dynamique végétale susceptible de refermer les paysages et d'obstruer les points de vue. Inscrire ces préconisations dans les plans de gestions des sites.
- Aménager certains points de vue, belvédères pour améliorer l'expérience du public et travailler sur l'insertion des aménagements dans le paysage

Thèmes abordés :

- Sans aménagement (à privilégier)
- Avec aménagement : belvédère, table d'orientation, panneaux information
- Comment y accède-t-on ?

Rappel des études préalables :

- Étude paysagère des Carrières de l'ouest (2023)
- Observatoire Photographique du Paysage du Grand Site (depuis 2017)
- Analyse de l'impact de la fréquentation touristique sur les milieux naturels et perception des paysages par les acteurs locaux (2022)

- Étude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels (2021)
- Schéma de déplacement (2020)
- Préserver et valoriser les panoramas (étude 2019) carte page 40-41

Acteurs ciblés :

- Communes
- Grand Site
- UDAP
- Département
- Fédération de randonneurs
- Offices de tourisme
- Propriétaires privés concernés

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- Baie de la Fresnaye
- Carrières du Routin

Sites prioritaires :

- Belvédère depuis les hauteurs du Port Barrier
- Belvédère depuis les hauteurs de l'anse du Croc

3. Concilier la préservation des espaces naturels avec l'amélioration des conditions d'accueil du public

FICHE 3.4 : Réorganiser les stationnements des sites touristiques

Objectifs

- Réduire la présence des stationnements dans les espaces littoraux
- Diminuer la présence de la voiture et des véhicules de tourisme en stationnement (camping-cars, ...) dans les espaces naturels
- Mieux répartir les flux des véhicules sur l'ensemble du territoire
- Proposer des aménagements plus légers et compatibles avec les milieux naturels, que ce soit sur le littoral ou dans l'arrière-pays

Principes d'actions

- Diagnostic des besoins, manques et dysfonctionnements des aires de stationnement du territoire : saturation, qualité paysagère, accessibilité, etc.
- Identification de sites potentiels de développement de nouvelles aires de stationnement en retrait du littoral et des sites : proximité suffisante des sites touristiques pour un accès à pied, dans les bourgs, sur des sites temporaires pour les périodes d'affluence, etc.
 - Prise en compte de la sensibilité des sites pour définir les capacités d'accueil
 - Choix privilégié des abords des bourgs pour créer de nouvelles aires
 - Réflexion sur le stationnement des camping-cars
- Suppression des espaces de stationnements disqualifiant à proximité des sites touristiques, quand l'offre est suffisante par ailleurs :
- Dispositifs empêchant le stationnement sauvage si besoin, notamment dans les espaces naturels et l'espace côtier : rochers, potelets bois, etc.
- Connexion des aires de stationnement avec :
 - Le positionnement des arrêts de transport en commun, navettes, etc.
 - Points de location vélo et stationnements vélo
 - Départ des pistes cyclables et chemins piétonniers
- Valorisation des voies piétonnes d'accès aux sites depuis les aires de stationnements décentrées : largeur suffisante, confort, entretien, accessibilité, enrichissement du parcours par la découverte de sites annexes
- Implantation des aires de stationnement associée à l'élaboration d'une stratégie de tarification différenciée (distance entre l'aire et le site, résidents / touristes, saisonnalité, etc.)
- Aménagement qualitatif des aires de stationnement existantes et nouvelles
 - Mettre en œuvre des vocabulaires différents en fonction de la localisation : bocage, espace urbanisé, espace ouvert côtier, etc.
 - Réduction maximale des surfaces minéralisées et imperméabilisées
 - Organisation en poches dissimulées depuis les voies et points de vue
 - Traitement des limites végétales selon insertion dans le milieu concerné
 - Présence végétale sous forme d'essences locales adaptées au milieu (bocage / littoral)
 - Gestion en surface des eaux de ruissellement
 - Nivellement doux et respectueux de la topographie existante

- Soins apportés aux déplacements à pied à l'intérieur du parking
- Ombrage des véhicules et des cheminements
- Sobriété et discrétion du mobilier
- Travailler la polyvalence des usages et la qualité paysagère de ces espaces en absence de voiture
- Mise en place de mobilier et signalétique cohérent à l'échelle du Grand Site
- Recensement des aires de stationnements sur un document à destination des visiteurs, apport d'information en temps réel sur les places disponibles (application ?)

Thèmes abordés :

- Mise à distance des sites
- Traitement des sols perméables
- Emprise réduite des stationnements
- Plantations ou non
- Signalétique informative

Rappel des études préalables :

- État des lieux des accès au littoral (2023)
- Étude paysagère des Carrières de l'ouest (2023)
- Analyse de l'impact de la fréquentation touristique sur les milieux naturels et perception des paysages par les acteurs locaux (2022)
- Étude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels (2021)
- Schéma de déplacement (2020)
- > Requalifier les itinéraires de circulation automobile, valoriser les parcours par une définition des haltes et stations d'observation et intégrer les parkings d'accès au littoral

Acteurs ciblés :

- Communes / EPCI
- Office de Tourisme
- Département
- Conservatoire du Littoral
- CAUE

Sites pilotes concernés :

- Caroual
- Vallon du Léhen
- Baie de la Fresnaye
- Carrières du Routin

Sites prioritaires :

- Caroual : étude globale de stationnement à l'échelle du bourg
- Fréhel : Anse du Croc

ORIENTATION N°4 :

ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DU PLAN DE PAYSAGE DU GRAND SITE

Dans le cadre de l'étude de préfiguration du Plan de Paysage du Cap Erquy- Cap Fréhel engagée en mars 2023, différents temps de concertation et d'appropriation collective ont permis de jalonner le processus de manière à partager les réflexions et avancées.

Pour mémoire, les temps suivants de concertation ont ponctué la démarche :

- La **journée de lancement du vendredi 24 mars 2023** qui a permis de premiers échanges sous la forme d'une immersion sur le territoire sur huit points d'arrêt aux enjeux singuliers : 1^{er} point d'arrêt : La place aux drapeaux de la plage d'Erquy
- 2^{ème} point : Les hauteurs d'Erquy – Lisière agricole et limite d'urbanisation
- 3^{ème} point d'arrêt : Au fond de la zone d'activité des Jeannettes
- 4^{ème} point d'arrêt : Ancien barrage de l'Islet
- 5^{ème} point d'arrêt : La crête de dune de Sable d'or les Pins
- 6^{ème} point d'arrêt : Port à la duc – Font de la baie de la Fresnaye
- 7^{ème} point d'arrêt : Port Nieux
- 8^{ème} Point d'arrêt : Hauteur de la plage de l'anse du croc

Cette journée – au-delà de partager les enjeux – aura permis de s'acculturer collectivement sur une vision élargie du paysage.

Elle aura également été fondatrice d'un principe crucial pour le Plan de Paysage : la nécessaire conciliation des logiques pour identifier les meilleures solutions dans l'intérêt partagé des Paysages (*logique de Responsabilité, logique de développement économique, logique de préservation de la nature, logique de sauvegarde, logique de satisfaction des usagers, logique touristique, logique administrative, logique de préservation des terres agricoles, logique de gestion des espaces*).

- La **réunion grand public du mardi 21 novembre 2023** : Après avoir partagé le diagnostic et la présentation des sites pilotes, les participants étaient invités à s'exprimer sur les 5 sites afin de nourrir la réflexion des groupes de travail à venir.

Ce temps important a permis de partager le diagnostic et poser les bases d'un diagnostic partagé sur les sujets à travailler au service du Paysage du Grand Site :

- Les milieux naturels remarquables
- Le littoral exceptionnel encore bien préservé
- Les vallées qui relient terre et mer
- La qualité urbaine et architecturale des bourgs
- Le patrimoine bâti bien réparti
- Les routes paysages pour découvrir le grand site
- Les circulations douces nombreuses
- Le paysage agricole bocager identitaire

Il s'agissait d'inviter les participants à contribuer au service des travaux à venir sur les sites pilotes.

- La **réunion grand public du mardi 9 avril 2024** qui fut l'occasion de présenter l'esquisse du Plan Paysage et de la soumettre aux débats.

Les grandes orientations et objectifs du Plan de Paysage ont été proposés en s'appuyant sur les exemples des sites pilotes (Caroual, ZA des Jeannettes, Vallon du Léhen, Carrières du Routin et Baie de la Fresnaye) :

- Renforcer la relation terre-mer entre les paysages agricoles et le littoral
- Maitriser le développement urbain et valoriser les paysages du quotidien
- Concilier la préservation des espaces naturels avec l'amélioration des conditions d'accueil du public

Ces temps de concertation et les temps de restitution élargis avec les élus et partenaires auront été autant de moments importants pour servir le processus de co-construction du Plan de Paysage.

Ils auront été l'occasion d'ancrer des intentions marquantes pour le Paysage du Grand Site :

- L'importance du lien terre-mer et les moyens de travailler le maillage et les liaisons douces
- Le souci de sortir des sites emblématiques pour porter un intérêt aux paysages du quotidien,
- Le chemin de l'eau comme armature des paysages
- Le besoin de « sanctuariser » certains espaces qui sont une ressource précieuse du paysage,
- L'importance de prendre en considération les contraintes et les modes de gestion,

Par ailleurs, les débats ont également mis en lumière des enjeux liés à l'acceptabilité sociale de la transformation des paysages du Grand Site : dans le contexte de réchauffement climatique et de ses impacts sur les paysages, sur les travaux que cela impose face aux risques littoraux de recul des terres et d'évolution de la mer, ou encore face à la disparition d'éléments de patrimoine emblématiques (exemple sur le Viaduc de Port Nieux).

Depuis deux années, la méthodologie de co-construction mise en œuvre a amorcé un processus collectif vertueux qu'il convient de poursuivre dans la durée.

Pour cela il faut définir quelques règles communes pour baliser les étapes à venir et accompagner le déploiement du Plan Paysage.

C'est l'objet de ce quatrième volet du Plan Paysage qui pose des préconisations se déclinant en plan d'actions.

Ce volet se décline en deux fiches actions :

I. Organiser le déploiement du Plan de Paysage du Grand site en lien avec ses partenaires.

II. Impliquer le Grand Public

I. Organiser le déploiement du Plan de Paysage du Grand Site en lien avec ses partenaires.

Le pilotage du Plan de Paysage en partenariat

Tout le long du processus d'études, des instances de pilotage et de suivi ont été mises en œuvre à travers :

- Un comité de pilotage composé d'élus et d'administrations
- Un comité technique
- La constitution d'une équipe projet dédiée au Plan de Paysage

En avril et juin 2024, un format couplant dans sa composition comité de pilotage et comité technique a été expérimenté. Ce format a été bénéfique à plusieurs titres :

- Il a la vertu du dialogue constructif entre les élus porteurs des décisions et du projet et les précisions techniques apportées par les techniciens qui peuvent ensuite être relayées dans leurs institutions respectives
- C'est un espace de partage pluridisciplinaire autour du plan de paysage en croisant les logiques et la mise en cohérence des politiques publiques et des projets
- Enfin – même si cela peut sembler accessoire – cela permet de limiter la démultiplication des instances sur un même objet

L'équipe projet rassemble autour du Syndicat Mixte du Grand Site, la DREAL, le Conseil départemental et le CAUE. Elle s'est réunie sur la durée de l'étude aux côtés de l'équipe de paysagistes missionnée sur le Plan de Paysage.

Cette équipe projet « resserrée » permet un suivi régulier des avancées et de baliser le processus de travail partenarial à engager.

De par sa nature, le Plan de Paysage du Grand Site est éminemment un projet transversal et doit donc être « tenu » dans la durée. Il est ainsi préconisé de poursuivre cette dynamique de travail au service de déploiement du plan paysage :

- A minima de manière annuelle sous le format mixte comité de pilotage/comité technique
- A minima de manière trimestrielle en format équipe projet.

ACTIONS PRIORITAIRES :

- *Concevoir et organiser un comité de pilotage/technique a minima annuel sur le plan paysage.*
 - *Pérenniser l'équipe projet Plan Paysage*
-

Une cheville ouvrière : la « Mission Plan de Paysage »

Au-delà du portage politique et technique, il est essentiel de se donner les moyens de « faire vivre le Plan de Paysage du Grand site » dans la durée.

Pour ce faire, il est proposé la création d'une mission Paysage sous la forme d'une ingénierie dédiée au portage et au déploiement du Plan de Paysage : un/une paysagiste concepteur au sein du Grand Site, accompagné par l'équipe projet (Grand Site, DREAL, CAUE, Département)

Ce poste dédié – qui pourra s'appuyer sur l'équipe projet précédemment citée aura comme attributions de :

- Suivre le plan d'actions du Plan Paysage dans la durée,
- Organiser et animer l'équipe projet de suivi avec les techniciens ressources,
- Faire le relais au sein des projets structurants des collectivités locales, territoriales ou des communes,
- Organiser la communication interne entre les services du Syndicat Mixte,
- Veiller à associer les acteurs clefs externes,
- Faire le lien avec les élus des communes dans la proximité. D'un point de vue opérationnel, la mission paysage aura en charge de porter la vision, la philosophie, la méthode de travail du Plan Paysage dans les projets locaux,
- Déployer et suivre le volet « Impliquer le Grand Public » du plan Paysage.

ACTIONS PRIORITAIRES :

- Création d'une mission Paysage avec une ingénierie dédiée : recruter un(e) paysagiste au sein du Grand Site afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de Paysage.

Un programme de sensibilisation et de formation interne

Le plan de Paysage concerne tout le monde : élus et techniciens à la fois dans le portage et la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge.

Le Plan de paysage doit donc « infuser » les services au-delà des acteurs à ce jour mobilisés.

Il s'agit de se donner les moyens de poursuivre l'acculturation collective engagée dans le cadre de la phase d'étude en définissant un programme de sensibilisation destiné à faire rayonner le paysage dans les pratiques professionnelles au sein des différents services des communes du Grand site.

Nous repérons des sujets abordés dans le cadre du Plan de Paysage qu'il serait bénéfique de partager. Cette acculturation collective pourrait se faire par priorité sur les thématiques suivantes :

- Les 3 axes du Plan de Paysage,
- La gestion de la biodiversité le long des cours d'eau,
- La préservation du paysage agricole,
- L'atlas de la biodiversité intercommunale,
- Les bonnes pratiques en termes de modes de gestion et d'entretien.

ACTIONS PRIORITAIRES :

- *Définir un programme annuel de sensibilisation-formation en direction des élus et techniciens des communes*
- *Organiser un temps d'appropriation de la cartographie du Plan de paysage SIG avec les services des collectivités*

Le déploiement externe avec les acteurs clés à mobiliser

Au-delà des acteurs des collectivités, des acteurs clés sont identifiés comme parties-prenantes du Plan de Paysage.

Nous repérons :

- Le monde économique : les gestionnaires de la ZA des Jeannettes, les ostréiculteurs,
- Le monde agricole sur la préservation des terres agricoles et sur les lisières agricoles,
- Les gestionnaires de l'eau : la gestion des cours d'eau et la plantation le long des cheminements, ou des cours d'eau
- Le secteur associatif : Association de protection des patrimoines, association d'habitants, de randonneurs
- Le secteur de la médiation : Education à l'environnement, office du tourisme.

ACTIONS PRIORITAIRES :

- *Pour tous les projets, associer dès les phases de réflexion et conception les bons acteurs dans le tour de table*
-

II. Impliquer le Grand Public

Le Plan de Paysage, pour trouver parfaitement sa force dans le territoire doit pleinement être élargi aux usagers au-delà des élus, techniciens et professionnels.

Ces phases de concertation grand public ont été amorcées dans le cadre des réunions publiques.

Il s'agit de poursuivre et d'outiller cette démarche.

Définir un programme de sensibilisation au paysage et d'incitation à agir.

Sensibiliser, mobiliser et associer les citoyens au Paysage du Grand site est un objectif vers lequel tendre dans le déploiement du Plan Paysage.

Au service de cet objectif, il est proposé de définir un programme de sensibilisation au paysage par le biais des « **balades du paysage** ».

Les balades sur les points d'arrêt lors de la journée de lancement de mars 2023 et les travaux sur les sites pilotes au premier trimestre 2024 ont démontré que de nombreux lieux étaient peu connus et que des pépites du paysage méritaient d'être partagées pour mieux comprendre les espaces, les contraintes d'aménagement, les enjeux de préservation et de gestion des flux, etc.

Pour sensibiliser le grand public, un programme pourrait être établi pour susciter « la découverte » du paysage sur ces lieux :

- À la découverte des vallons,
- À la découverte de la lande,
- À la découverte du GR34,
- À la découverte des paysages du quotidien,
- ... in fine la découverte de l'esprit des lieux du Grand site... sur les 3 axes du Plan de Paysage.

Ces programmes pourraient être destinés aux adultes mais aussi dans le cadre des projets éducatifs à destination de publics plus jeunes (en temps scolaires ou périscolaires).

Ces balades thématiques pourraient également porter sur les transformations du paysage en incluant des sessions sur :

- La gestion du patrimoine arboré et des haies,
- Les évolutions du paysage liées aux changements climatiques.

Cela implique de prévoir un travail en amont de conception de ces séances en sollicitant – selon les thématiques – des expertises particulières.

Ce programme de sensibilisation est un pan important de l'accompagnement pour favoriser l'acceptabilité sociale des changements paysagers qui peuvent parfois constituer des sujets de tensions s'ils ne sont pas partagés.

ACTIONS PRIORITAIRES :

- Définir un programme de balades « à la découverte » à destination du grand public et des scolaires*
-

Investir les lieux de flux touristiques pour diffuser les intentions paysagères

Le Grand Site est constitutif d'espaces emblématiques et touristiques vecteurs d'attractivité durant toute l'année (avec une pression très forte en pleine saison).

Que ce soit sur les entrées du Grand site ou sur les sites emblématiques, la signalétique est quasi inexistante. Elle doit être sobre et minimaliste mais plus explicites.

Le plan de paysage est l'occasion de travailler à la création d'une signalétique homogène et pédagogique pour « donner à lire » avec des messages pédagogiques les lieux par les usagers de passage.

Le plan de paysage pourrait être traduit sous la forme d'« **outils d'interprétation** » permettant aux usagers – dans leur diversité – de comprendre et ainsi de contribuer aux paysages vécus.

Ces panneaux d'interprétation pourraient être couplés d'outils pédagogiques simplifiés (de type plaquettes) distribués via :

- Les offices du tourisme et points d'accueil touristiques,
- Les hôteliers et hébergeurs du territoire du Grand site,
- Lors des événements animés sur le Grand site.

ACTIONS PRIORITAIRES :

- *Définir un plan de communication par affichage sur les lieux de flux touristiques*
-

Organiser un temps fort annuel du type « journée du Paysage » pour diffuser et ancrer la culture du Paysage

Il est important que le Plan de Paysage puisse être visible et valorisé au travers d'un plan de communication Grand Public pour « faire savoir » le Plan de Paysage en direction des habitants résidents à l'année.

Il est proposé d'adosser aux événements existants, une action de communication ciblée sur le plan de Paysage et son plan d'actions (projets envisagés à court et moyen terme).

En complément, cela pourrait se traduire par l'instauration d'une **journée du Paysage** - temps fort à la fois festif et informatif – reconduit annuellement.

Des interventions pourraient se dérouler sur plusieurs lieux du territoire pour valoriser les actions engagées au titre du Plan Paysage.

L'aménagement de stands ludiques, l'animation de conférences et tables rondes thématiques avec intervenants d'experts pourraient être programmées pour sensibiliser et former largement le grand public dont les habitants à l'année.

La restitution du Plan de Paysage au deuxième semestre 2024 et des premières actions programmées constituera une première pierre à cette dynamique festive.

ACTIONS PRIORITAIRES :

- Programmer un temps fort annuel « journée du Paysage du Grand Site »
